#06
SEPTEMBRE 2019

À VOTRE SERVICE !

Concours photo 2019 «L'agriculture de génération en génération» - 1er prix - Crédit photo : Valérie LEITEIRRE

« NOS OBJECTIFS RESTENT LES MÊMES, ÊTRE TRANSPARENTS, FAIRE PREUVE DE BIENVEILLANCE ET APPORTER LE MEILLEUR SERVICE AUX PAYSANS. »

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-VIENNE

Le budget rectificatif 2019 présente un déficit de 438 000 € dont 180 000 € de report de charge de 2018 non enregistrés sur le budget précédent, et 29 000 € de frais d'élus de l'ancienne équipe.

Tout cela sans compter les royalties versées au Directeur sous couvert de l'ancien Président.

Ces conclusions, tout comme celles de l'audit financier, révèlent la même chose : l'ingérence de l'équipe précédente qui croyait sans doute se faire réélire en présentant des comptes financiers à l'équilibre.

Plus largement, la gestion des Chambres départementales d'agriculture pose question, les montants prélevés par l'échelon régional et national sont conséquents et représentent environ 900 000 € pour notre département. Si la régionalisation de certaines fonctions (Finance, Ressources Humaines et Service Informatique) a permis de diminuer le nombre d'ETP, la dotation pour ces services ne cesse d'augmenter. Sous couvert de la régionalisation, on vide les départements et les territoires ruraux de leurs moyens financiers. La mise en lumière de ces éléments n'est pas un combat que nous menons contre le réseau mais bien une volonté de mettre en avant les dysfonctionnements. L'équilibre financier de l'établissement ne doit pas être vécu comme une fin en soi mais il faut savoir qu'il impacte directement la politique que nous souhaitons déployer et ce au détriment des agriculteurs et des salariés.

Nous avons pris d'ores et déjà des mesures de limitation des dépenses budgétaires : suppression des subventions aux syndicats, réduction des bureaux de la Chambre d'agriculture par 2 donc des frais des élus, rationalisation de notre participation aux différentes réunions et manifestations, baisse des contributions directes aux événementiels, sortie des fermes expérimentales qui, à défaut de nous fournir des expérimentations, nous coûtent…

Nous consacrons le mois à venir à l'élaboration du budget prévisionnel 2020. Chacune des missions, des actions existantes, tout comme celles que nous envisageons de déployer, seront analysées. Celles dont l'équilibre financier n'est pas démontré et dont l'intérêt est limité pour les exploitants agricoles seront supprimées. Mais attention, nos objectifs restent les mêmes, être transparents, faire preuve de bienveillance et apporter le meilleur service aux paysans, paysannes. Pour cela, la Chambre d'agriculture, compte tenu des éléments financiers, doit se réorganiser. Nous prendrons les décisions qui s'imposent même si elles sont difficiles !

Jocelyne NORMAND,
Vice-présidente de la Chambre d'agriculture 87

SÉCHERESSE | OPÉRATION « PAILLE »
UNE OPÉRATION UNIQUE EN FRANCE !

La Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne et la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne se sont associées pour proposer aux agriculteurs du département, de la paille du Lot-et-Garonne à 65€/T.

La coopération s'est faite en entente cordiale entre les différents Présidents, Bertrand VENTEAU et Serge Bousquet-Cassagne. Ce dernier a invité les céréaliers à mettre de côté leur paille, pour la céder à nos éleveurs. Dans cette opération de solidarité, les agriculteurs du Lot-et-Garonne ont donné leur paille et même chargé les camions. Les premières livraisons ont commencé fin août et se termineront sous peu.

Mais, il y a un an, **Bertrand VENTEAU** se rappelle « En 2018, nous avons connu les mêmes difficultés. Des bilans fourragers catastrophiques nécessitaient l'achat de fourrages extérieurs avec des trésoreries au plus bas. Il ne faut pas oublier que nous avons déjà été classés en calamité sécheresse l'année dernière. Le fourrage a manqué et risque de manquer encore en 2019, vu les conditions météo estivales.»

Pour **Frank LEPETIT de l'EARL de l'Ombre** à Eymoutiers qui a reçu un des premiers camions « Cette action de solidarité entre les deux Chambres d'agriculture est une belle opportunité pour mon exploitation car, cette année, je vais manquer de foin. Je vais devoir incorporer de la paille dans mes rations et les prix de ce fourrage sont en train de grimper. Aussi, dès que j'ai eu connaissance de cette opération j'ai très vite contacté les services de la Chambre d'agriculture qui ont très bien conduit cette action.»

«Au delà de la sécheresse, précise Bertrand VENTEAU, il faut envisager toutes les actions de solidarité qui permettent à l'élevage de régler une situation d'urgence ou de faire des économies.»

Information

« Pour éviter toute discussion ou parallèle avec l'opération «carotte» menée par l'équipe précédente, aucun des membres du Bureau de la Chambre d'agriculture n'a bénéficié d'un camion de paille. Nous avons été élus pour rendre service aux agriculteurs, pas pour nous servir en premier ! »

Bertrand VENTEAU
Président de la Chambre d'agriculture 87

Pour en savoir +

Pour visionner l'interview du Président, vous pouvez flasher le code ci-contre ou rendez-vous sur notre page Facebook (@Chambagri87)

CE QU'IL NE FALLAIT PAS MANQUER CE MOIS-CI !

MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ | LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PARTENAIRE DES ÉVÉNEMENTS DU DÉPARTEMENT

Un soir rue Haute-vienne

Énorme succès de la onzième édition du marché nocturne (marché 100 % artisans et producteurs locaux) en musique dans la rue Haute-Vienne à Limoges, organisé par la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers et de l'artisanat, en partenariat avec la CCI et la ville de Limoges. Les consommateurs limougeauds ont définitivement adopté le concept !

Mondial de tonte du Dorat

La Chambre d'agriculture a participé à la belle réussite du championnat du monde de tonte 2019. Elle a organisé des visites de fermes pour des visiteurs étrangers, assuré le relais de communication auprès du réseau des Chambres d'agriculture, animé un atelier «condition de travail et bien-être animal» avec la MSA et réalisé un répertoire d'exploitations à reprendre diffusé pendant le mondial.

L'île aux Cul Noir de Vassivière

La Chambre d'agriculture était partenaire de la 7ème édition sur l'île de Vassivière. Elle a assuré le relais de communication auprès des différents médias et réalisé tous les documents de communication. Elle a organisé le MPP qui avait lieu dans le magnifique cadre du château de l'île sur les 2 journées.

Tech-Ovin

20ème anniversaire. La Chambre d'agriculture en qualité de coorganisateur a animé une session d'installation en élevage ovin, assuré des mini-conférences et participé à l'animation de nombreux pôles : avenir, races, agriculture biologique, fourrages, matériel… Elle a également accueilli sur son stand la Fédération nationale de défense du pastoralisme pour évoquer le sujet de la prédation par les loups et les ours sur les élevages.

Pour en savoir +

Retrouvez tous les événements tous les mois dans votre lettre mensuelle (rubrique agenda) ou sur les réseaux sociaux !

LE CHIFFRE DU MOIS

800 **tonnes de paille** ont été livrées dans les élevages manquant de fourrages suite à la sécheresse. Une action de solidarité grandement menée entre les Chambres d'agriculture du Lot-et-Garonne et de Haute-Vienne.

AGENDA

Rallye abreuvement
en Haute-Vienne du 15 au 18 octobre
Renseignements et inscriptions au 05 87 50 40 43
Toutes les infos sur notre site Internet

Marché des producteurs de pays
Dim. 13 octobre à Bussière-Galant
(espace Hermeline)
Renseignements : 05 87 50 40 17

Marché du goût
Parvis de la Cathédrale à Limoges,
le samedi 12 octobre

«C'est mon fermier qui l'a fait»
aux Vaseix, le 15 octobre, à destination du jeune public pour les sensibiliser sur les productions agricoles

Les portes de la limousine
à Magnac-Laval, le samedi 12 octobre

Concours photo
Remise des prix par le Président , Bertrand Venteau, aux vainqueurs le 14 octobre au SAFRAN à Panazol

Tous les résultats sur notre page Facebook !

LA VISION DU RESPONSABLE PROFESSIONNEL

Partant d'une idée louable du gouvernement sur la loi Egalim, force est de constater que nous en sommes toujours au même point. Les revenus des agriculteurs sont au plus bas et les prix pratiqués toujours en baisse. La guerre des prix se fait toujours au détriment des paysans, paysannes. Nos organisations de producteurs ne sont pas force de proposition et ne font aucunement pression sur la grande distribution. Ils sont les acteurs principaux de cette vaste supercherie. Vous ont-ils proposé de contractualiser ? Vous ont-ils proposé de prendre en compte vos coûts de production ? Et bien non ! Ils sont là attentistes et affairistes, ils continuent à gagner de l'argent sur notre dos. Mais jusqu'à quand ? Le rééquilibrage des prix est primordial pour l'avenir de l'élevage au sein de notre territoire et nous nous battrons pour l'obtenir.

Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'agriculture 87

LOI EGALIM, OBJECTIF «PERMETTRE AUX AGRICULTEURS D'AVOIR UN REVENU DIGNE EN RÉPARTISSANT MIEUX LA VALEUR», QUELS OUTILS SONT DISPONIBLES ?

Inversion de la construction du prix de vente des produits agricoles :

Selon le texte de loi, c'est aux producteurs de définir les prix de vente, en prenant en compte leurs coûts de production et des indicateurs fournis par l'interprofession.

Ces prix sont un des éléments constitutifs des contrats qui doivent être proposés à l'aval de la filière.

Pour porter ces derniers, face à des outils de collecte - transformation et un secteur de la distribution déjà très concentrés, les agriculteurs sont invités à se regrouper en organisation de producteurs ou association d'organisations de producteurs afin de renforcer leur pouvoir de négociation. Si le client refuse les termes du contrat, il se doit de motiver sa décision. Il est à noter que la démarche reste bien à l'initiative des producteurs et surtout de leurs organisations déjà en place. Sans réflexion sur les contrats et concentration de l'offre rien n'est envisageable. De même, l'absence de définition du prix de vente annule toute possibilité d'action en justice au motif de «prix de cession abusivement bas».

Relèvement du seuil de revente à perte :

A titre expérimental pour 2 ans, la grande distribution doit s'astreindre à dégager au moins 10 % de marge sur les produits de grande consommation, qui, de fait, perdent leur statut de produits d'appel et/ou de champ de bataille à la guerre des prix. Les moyens dégagés de la sorte par les enseignes doivent être mobilisés pour augmenter les prix d'achats aux producteurs.

Encadrement des promotions :

Egalement à titre expérimental pour 2 ans, les remises sur les produits alimentaires ne pourront concerner que 25% du volume annuel écoulé par l'enseigne et seront plafonnées à 34% de la valeur, ainsi le «deux pour le prix d'un» est interdit. A noter: le législateur invite à dénoncer tout contournement de ce dispositif.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet

haute-vienne.chambre-agriculture.fr
Chambagri87
@87Chambre

« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
Directeur de la publication : Bertrand VENTEAU
Rédacteur en chef : Bertrand VENTEAU
Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les élus et agents de la Chambre d'Agriculture 87
Conception graphique : J. BOSSELUT
N° ISSN : 2678-2383
Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, photothèque des Chambres d'Agriculture
Impression - Routage : Rivet Impression - 05 55 04 49 50

SÉCHERESSE | DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES QUI NÉCESSITENT DES ADAPTATIONS À PLUS OU MOINS LONG TERME

Changements climatiques ou pas, les conséquences de la sécheresse sont réelles. Les récoltes de fourrages sont très hétérogènes sur le territoire en quantité et qualité. Pour essayer de limiter économiquement et techniquement les effets sur vos exploitations, voici quelques pistes d'adaptation proposées par les services de la Chambre d'agriculture.

Estimer ses stocks pour préparer les rations hivernales

L'irrégularité dans les parcelles en rendement, en amidon et en matière sèche rend la qualité de vos fourrages très hétérogène. Afin de réaliser un état des lieux précis de vos stocks et des besoins de votre élevage, deux préalables sont nécessaires :

- **Réaliser un bilan fourrager** en faisant l'inventaire des animaux à nourrir jusqu'aux prochaines récoltes et en mesurant les tonnes de MS récoltées (cubage silo, pesée des balles et des bottes).
- **Analyser la qualité de vos différents fourrages** (matière sèche, amidon, MAT, UFL, PDI, …).

À l'issue de cet état des lieux, un échange avec votre technicien vous permettra de définir la stratégie de rationnement la plus adaptée à votre exploitation avec en ligne de mire le ciblage par catégorie d'animaux pour gérer au mieux la couverture des besoins. De plus, il est possible d'envisager dans certains cas une adaptation de votre système de production (type d'animaux produits en fonction du marché).

→ Vos conseillers sont à disposition pour réaliser des bilans fourragers et récupérer vos analyses de fourrages. Des journées d'analyses sont organisées dans chacune de vos antennes les 26 – 27 et 28 novembre prochains. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter.

Opportunité des différentes sources d'approvisionnement pour votre cheptel

Sur une exploitation, l'intérêt d'utiliser des matières premières est notable sur les animaux engraissés mais également pour le troupeau souche.

Exemple de rationnement pour les **vaches en gestation** et impact économique avec différentes rations :

Fourrages utilisés	foin	ensilage herbe	paille	corn gluten	drêche	foin acheté	Complémentaire 30%	coût supp. par jour
	kg brut	kg brut	kg brut	kg brut	kg brut	kg brut		€uros
Foin produit + ensilage herbe	6	14						- 0,26
Foin produit + complémentaire	12						0,7	0
Foin produit + paille et corn gluten	6		3	2.2				0,45
Foin produit + paille et drêche de blé déshydratée	6		3		2			0,51
Foin acheté	6					6	0,7	0,50

**Valeur alimentaire du foin : UFL 0,68 - PDIN 51 - PDIE 71 (moyenne analyses AGRINIR 2018*

Le foin est comptabilisé à 80 € par tonne et la paille à 80 € tonne.

Pour le foin, **au-delà de 80 €/tonne,** l'utilisation de paille avec du complémentaire permettra d'avoir une ration équilibrée à un coût journalier similaire. L'impasse de la complémentation peut avoir des conséquences sur le sanitaire et la reproduction. Avec du foin à 100-120 €/t, le coût de la ration explose : +0,70 €/jour.

L'utilisation d'autres matières premières peut être une opportunité.

Pour l'engraissement sont disponibles sur le marché notamment :

- Complémentaire 30 % à 360 €/tonne*
- Drêches de blé déshydratées à 267 € /tonne*
- Corn gluten feed à 215 € /tonne*
- Mélange soja 70 % colza 30 % à 336 € /tonne*
- Soja à 343 € /tonne*

Le tableau ci-après présente les gains potentiels par animal, sur la base d'une exploitation type naisseur engraisseur avec :

- Engraissement de 40 taurillons en 280 jours et 1,5 kg de GMQ
- Engraissement de 20 vaches de réforme en 120 jours
- Engraissement de 20 génisses en 150 jours
- 39,2 tonnes de céréales produites (sur la base de 155 €/tonne)

* Tarifs moyens observés sur les 3 derniers mois

	Coût du rationnement				Gain par rapport à la ration type	
	Céréales autoconsommées et achetées (€)	Compléments et minéraux (€)	Total (€)	Vente céréales (€)	Total avec vente de céréales (€)	par animal (€)
Ration type*	6 076	15 768	21 844			
Corn gluten	2 604	13 115	15 719	3 472	6 125	77
Colza/soja	6 231	10 382	16 613		5 231	65
Drêches + céréales	6 176	10 982	17 158		4 686	59
Soja	6 913	10 753	17 666		3 341	42

** composée d'ensilage de maïs, de paille, de céréales et de complémentaire 30 %.*

Remarque : L'apport de corn gluten permet de limiter l'utilisation de céréales de façon très importante. La vente de ce surplus de céréales peut permettre de financer une partie de l'achat de corn gluten.

L'emploi de matières premières devient de plus en plus intéressant. Leur utilisation permet également de mieux valoriser les mélangeuses présentes sur beaucoup d'ateliers.

Sécuriser son système fourrager dès aujourd'hui

➜ ***Reprise et état des prairies malmenées : attendre l'automne, voire le printemps***

Les prairies ont été malmenées cet été. Il est pertinent de ne pas les détruire tout de suite mais d'attendre de voir leur comportement avec les pluies d'automne. La décision de les maintenir ou non doit plutôt se faire au printemps.

➜ ***Booster la production de fourrages récoltés précoces***

Les méteils immatures restent une valeur sûre permettant d'atteindre plus de 4 tMS/ha et 16% de MAT. Des éléments pour **assurer la présence et le développement des protéagineux,** sans oublier une récolte au bon stade.

- Semer au moins 50 graines de protéagineux/m² pour un peuplement de 35 pieds/m² en sortie d'hiver (taux de perte observés entre 8 et 30 %). Les mélanges à base de triticale et/ou de blé ont présenté les meilleurs rapports rendement/valeur alimentaire. Il est conseillé d'opter pour des variétés tardives afin de conserver le maximum de valeur jusqu'à la récolte. Pour les protéagineux, opter pour pois fourrager, féverole, vesce commune.
- Semer tôt. Le semis est possible jusqu'au 20-25 octobre. Les meilleurs rendements sont observés sur des méteils semés début octobre. C'est aussi un conseil si vous optez pour le semis de prairies sous couvert de méteil.
- Une fertilisation indispensable pour les protéagineux, avec une couverture des besoins en P et K par du fumier (20 t/ha) à l'implantation.

➜ ***Maintenir les animaux au pâturage le plus longtemps possible***

Il est urgent d'attendre que les parcelles aient reverdi et atteint 8 cm de hauteur avant de remettre les animaux à tourner sur les prairies. Sinon, vous prenez le risque de fragiliser les prairies et d'entamer leur pérennité. Toutes les parcelles hautes, y compris les plus éloignées, pourront apporter une nourriture intéressante et éviter de trop déstocker avant l'hiver.

Pour un conseil NEUTRE et de qualité, contactez vos techniciens élevage.
- **Magnac-Laval - 05 55 60 92 40**
- **Limoges - 05 87 50 40 87**
- **Saint-Yrieix-la-Perche - 05 55 75 11 12**
- **Saint-Laurent-sur-Gorre - 05 55 48 83 83**

DERNIÈRE MINUTE | PROPHYLAXIE - LE COUPERET EST TOMBÉ !

Le département de la Haute-Vienne va passer sur une prophylaxie tuberculose biennale malgré la forte opposition des élus de la Chambre d'agriculture. Cette opération diligentée par le DRAAF sous couvert du principe de précaution va conduire à l'abattage d'animaux sains.

NON, nous ne sous-estimons pas le risque sanitaire de la tuberculose sur la filière bovine même si celle-ci ne peut être comparée à la tuberculose connue par nos prédécesseurs.

Notre position se base sur des faits : pas de forte augmentation de cas en Haute-Vienne, pas de cas dans la zone de surveillance et des cas en diminution en Dordogne.

NON nous ne disons pas non plus que nous avons vaincu la maladie mais nous l'avons pour le moment cantonnée.

La prévention peut être gérée par une surveillance accrue en abattoir pour les autres exploitations. Cette décision unilatérale de la DDCSPP, de la DRAAF etc... se base sur une interprétation hasardeuse des textes de référence. En effet, des élevages détectés infectés lors des opérations de prophylaxie en fin d'année civile et non déclarés, assainis au 31 décembre de la même année, sont comptabilisés 2 fois dans les calculs de la prévalence.

Ces nouveaux caprices de l'administration nous pénalisent et vont générer des surcoûts sur nos exploitations.

La CDAAS nous indique que les coûts n'augmenteront pas grâce à leur nouveau marché d'analyses. Pour aller dans le même sens, la Chambre d'agriculture s'est opposée à une augmentation des tarifs d'intervention des vétérinaires pour les prophylaxies collectives (seule la Chambre d'agriculture a porté cette demande).